

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS  
Maison de Pays  
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 30  
Présents : 30  
Votants : 30  
Pour : 30

L'an deux mille dix, le vingt-trois Janvier, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué par le Président Maryse BALSE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Dominique MORTEMOSQUE, Vice-Président.

Date de convocation : 14/01/2010

**PRESENTS** : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gérard ROUSSELY, Marie-Thérèse MANGEOT, Jean-Marie SELOSSE, Marie-Rose ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Jean-Marie BOUSQUET, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELETTY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET, Bertrand FLAYAC.

**OBJET :**

**DGE 2010  
au titre de la sécurité**

**Dossier :  
Aménagement  
de l'Avenue Alsace  
à BEAUMONT DU PERIGORD**



Le président explique au conseil que les abords de la route départementale 676, de la place vieille au collège de BEAUMONT, sont très dangereux et nécessitent des travaux de sécurité qui portent

sur la création d'un trottoir protégé de qualité, d'un seul côté de

la chaussée (droite en allant vers le collège) qui assure la sécurité des piétons par un garde corps,

sur la réhabilitation du trottoir gauche

sur la mise en place d'un cheminement piétonnier de 2 m de large dont le pavage et les délimitations permettront de bien identifier une zone de non circulation des véhicules sur les parkings du collège et place vieille

Le président présente le pré-programme établi par l'Agence Technique Départementale concernant ce projet.

L'estimation financière est de 220 562 € TTC.

Montant total des travaux HT : 167 652 €

Montant de la Maîtrise d'œuvre : 16 765

Montant total d'opération HT : 184 417

Montant total d'opération TTC : 220 562

Le président explique que ce projet qui est important pour la sécurité des élèves du collège et des résidents des logements HLM, peut bénéficier à cet égard :

- d'une subvention du Conseil Général de la Dordogne de 40% pour les travaux d'édilités

- et de la D.G.E. (Dotation Globale d'Équipement) à hauteur de 40% du montant total de l'opération HT.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, après en avoir délibéré :

approuve ce projet d'aménagement de l'Avenue d'Alsace, en accepte la maîtrise d'ouvrage,

et sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DGE 2010 de 73 766.80 euros soit 40 % des travaux HT.

Certifié exécutoire,  
Reçu en sous-Préfecture  
le : 11 FEV. 2010

Publié ou notifié  
Le : 11 FEV. 2010

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 25 Janvier 2010

Le Président,

Maryse BALSE

